

**CONSEIL GÉNÉRAL**Bruxelles, du 2 au 4 février 2011

RÉSOLUTION**LES SYNDICATS, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE
PROCESSUS DE RIO+20**

Une ferme mobilisation des syndicats et de la société civile sera cruciale au cours de l'année 2011 pour faire sortir les gouvernements de leur « zone de confort » et accroître les engagements

1. 2010 a été une année difficile. Les résultats décevants de la Conférence à Copenhague (2009); le retour des sceptiques du climat, financés par des entreprises irresponsables; la crise économique, qui a davantage miné la possibilité de générer de nouvelles sources de financement du climat; et bien plus préoccupante, l'atmosphère actuelle de confrontation au sujet de plusieurs questions entre les gouvernements dans les forums internationaux, ont créé un scénario préoccupant pour les discussions sur le climat à Cancun, Mexico, où s'est tenue la Conférence des Parties en 2010.

2. Les gouvernements réunis à la COP16 à Cancun sont parvenus à rétablir la confiance dans la capacité des Nations unies à conclure des accords sur le changement climatique. La Conférence a affirmé qu'un accord post-2012 devrait limiter la hausse de la température sous la barre des 2° C et a convenu d'une procédure visant à réviser cet objectif et à envisager de la réduire à 1,5° C dans quelques années. Elle a, en outre, décidé de créer un « Fonds vert pour le climat », offrant une égalité de représentation aux pays développés et en développement dans leurs structures de prise de décisions et de poursuivre les discussions concernant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto pendant un an supplémentaire.

3. Toutefois, les résultats de Cancun demeurent limités et l'ambition des pays développés faisait toujours défaut. Un fossé important persiste entre les engagements de réductions d'émissions pris par les gouvernements des pays développés et ceux requis selon les preuves scientifiques pour atteindre l'objectif des 2° C. Un travail supplémentaire doit être réalisé en ce qui concerne les sources de financement pour le « Fonds vert pour le climat » nouvellement créé; en outre, l'engagement à un traité contraignant est absent des décisions prises à Cancun.

4. En dépit de ces frustrations, quelques résultats s'avèrent satisfaisants. Pour la première fois dans l'histoire des accords des Nations unies en matière d'environnement, la CCNUCC a reconnu l'importance de garantir que la

transformation vers une économie à faible émission de carbone implique une « transition juste » et la création d'emplois décents. Ceci constitue un pas considérable dans la reconnaissance par les Nations unies d'un engagement syndical au processus climatique et confirme qu'une action syndicale proactive par rapport aux politiques climatiques porte ses fruits.

5. Globalement, les résultats de Cancun jettent certains fondements du processus de la CCNUCC, dans lequel la COP17 à Durban marque un jalon important. La COP17 doit être chargée du mandat politique nécessaire à un accord équitable, ambitieux et contraignant. Une ferme mobilisation des syndicats et de la société civile au cours de l'année 2011 sera cruciale pour faire sortir les gouvernements de leur « zone de confort » et accroître les engagements.

6. Les difficultés auxquelles sont confrontées les négociations sur le climat font également partie d'un problème plus vaste. Les processus intergouvernementaux sont en perte de vitesse et, de surcroît, les inégalités, la pauvreté et la dégradation de l'environnement n'ont jamais été aussi graves. Dans ce contexte, le renouvellement de l'engagement des gouvernements à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux de manière intégrée revêt une importance fondamentale.

7. 2011 devrait, dès lors, être également une année de ferme mobilisation du mouvement syndical en vue de Rio+20, qui se tiendra à Rio de Janeiro, Brésil, en 2012. Dans ce contexte, Durban constituera un jalon pour l'action pour le climat en vue de Rio+20.

8. La Conférence Rio+20 sera chargée d'examiner les progrès accomplis depuis la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement qui s'est tenue en 1992 et de débattre de la « gouvernance du développement durable » ainsi que de « l'économie verte, dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ». Si les attentes syndicales doivent être satisfaites dans les négociations, les syndicats devront travailler intensément en collaboration avec d'autres groupes de la société civile pour faire de cette réunion un forum où des décisions ambitieuses soient prises pour combattre les inégalités, promouvoir le développement et encourager les emplois verts et décents.

9. Une campagne syndicale pour Rio+20 devrait, dès lors, être basée sur des revendications pouvant avoir un impact immédiat sur les perspectives de durabilité pour nos sociétés. Elle pourrait inclure trois principales propositions qui pourraient être convenues au Sommet, abordant les différents aspects interdépendants du développement durable, à savoir: un socle universel de protection sociale, la création d'une taxe sur les transactions financières et une décision concernant un objectif global d'une augmentation d'au moins 50% des emplois verts et décents d'ici 2015. La CSI devra, par conséquent, établir un objectif global d'emplois verts basé sur les apports des organisations affiliées de chaque pays et collaborer avec des experts en vue d'identifier les secteurs offrant un potentiel de création d'emplois verts.

10. Par conséquent, le Conseil général charge la secrétaire générale:

- **de mettre à jour la politique de la CSI en matière de changement climatique, notamment l'établissement d'un objectif global d'emplois verts, et de renouveler l'engagement à garantir une transition juste vers une économie à faible émission de carbone pour tous les travailleurs/euses;**

- **d'examiner la possibilité d'ajouter aux revendications de la CSI un appel à la CCNUCC à reconnaître l'OIT et à l'appeler à aborder les défis en matière d'emploi concernant cette transformation;**
- **de collaborer avec les organisations affiliées en Afrique du Sud dans le cadre des préparatifs de la COP17 à Durban;**
- **d'adopter les mesures suivantes en ce qui concerne le processus de Rio+20:**
 - **collaborer avec les organisations affiliées au Brésil en vue d'organiser les préparatifs de la Conférence et de garantir une cohérence entre la dynamique et les revendications nationales et internationales;**
 - **renforcer le rôle directeur du mouvement syndical en ce qui concerne les questions liées à la durabilité, notamment à travers l'éventuelle création d'un Groupe de haut niveau sur la durabilité, composé des actuels et anciens dirigeants syndicaux intéressés par cette question, reflétant le Groupe de haut niveau des Nations unies;**
 - **participer au processus formel de négociations en vue de Rio+20, en particulier en garantissant que les discussions sur l'économie verte mettent en évidence la nécessité du travail décent, le rôle que peuvent jouer les syndicats et la nécessité d'adopter une position plus claire par rapport aux aspects de gouvernance du développement durable, notamment un soutien à une nouvelle organisation environnementale des Nations unies;**
- **de mobiliser toutes les organisations affiliées à la CSI en vue de promouvoir les liens entre le travail et l'environnement, notamment moyennant l'organisation d'une conférence mondiale en la matière:**
 - **maintenir le dialogue avec d'autres organisations en vue de Rio+20; et,**
 - **promouvoir les revendications particulières exposées au paragraphe 9 ci-dessus en vue de leur adoption par les gouvernements à Rio+20.**